

Quand faire appel à un médiateur familial ?

Comment va s'organiser la résidence de nos enfants après notre séparation ?

Je ne vois plus mes enfants et en plus je dois payer !

Mon frère est parti de la maison, mes parents ne veulent plus le voir...

Notre fille ne veut plus que nous voyions notre petit-fils, comment lui parler ?

Vous engager dans une médiation familiale peut vous aider à dépasser le conflit et à trouver un accord pour préserver les liens familiaux.

Nos Partenaires



Contactez-Nous

✉ contact@adavem.fr

☎ 05 65 73 56 00

1 rue Séguy • 12000 RODEZ

Lieu de rendez-vous sur le département de l'Aveyron

- Siège de l'association à Rodez, tous les jours de la semaine
- Tribunal Judiciaire de Rodez : 1^{er} jeudi du mois
- Tribunal de Proximité de Millau : 2^{ème} mardi du mois
- Millau, St-Affrique, Séverac-le-Château, Decazeville, Villefranche-de-Rouergue, Espalion, Laissac, Saint-Geniez-d'Olt, ou autre lieu...

Retrouvez-nous !



📍 adavem12.com

Création ©Elsa Granier
Ne pas jeter sur la voie publique
Herail Imprimeurs • RCS 353 009 400 00022



adavem 12
Pôle Affaires Familiales

Médiation Familiale :

Conflits familiaux

Séparation

Succession

Fratric...

05 65 73 56 00

Service de médiation familiale conventionné C.A.F.

Qu'est-ce que la Médiation Familiale ?

La Médiation Familiale offre un espace d'écoute, d'échange, de négociation à travers d'entretiens confidentiels.

Elle permet de :

- Favoriser une communication constructive,
- Identifier au mieux la source du conflit familial,
- Organiser vos droits et devoirs de parents, de grands-parents,
- Aborder les questions financières,
- Prendre en compte les besoins de chacun.

Qui est concerné ?

La Médiation Familiale concerne les liens familiaux au sens large :

- Vous êtes en couple ou parent en situation de rupture, séparation, divorce.
- Vous êtes jeunes adultes ou adolescent en rupture de liens avec votre famille.
- Vous êtes grands-parents et souhaitez garder des liens avec vos petits-enfants.
- Vous devez régler une succession conflictuelle.
- Vous êtes au cœur d'un conflit au sein d'une fratrie.
- Vous avez une décision à prendre concernant un parent vieillissant ou malade.

Qui est le Médiateur Familial ?

Le médiateur familial est un professionnel diplômé d'État. Doté de compétences en psychologie, sociologie et en droit, il est notamment formé à l'écoute et à la négociation entre les personnes. Il respecte les principes déontologiques dont la confidentialité. Tiers neutre et impartial. Son rôle est de vous aider à trouver une solution concrète à votre situation.

Quand s'adresser au Médiateur Familial ?

Vous pouvez faire appel à un médiateur familial :

- Avant ou pendant la séparation, pour mieux comprendre les enjeux et anticiper les conséquences.
- Après la séparation, si les décisions ne répondent plus à vos besoins ou à ceux de vos enfants.
- A tout moment en cas de conflit familial.

Qui prend l'initiative d'une médiation ?

- Vous, en vous adressant directement à un médiateur familial.
- Le juge, qui peut ordonner au cours de la procédure une médiation familiale ou enjoindre les parties de rencontrer un médiateur familial.

Comment ça marche ?

Le processus de Médiation Familiale se déroule en 3 étapes :

- 1- L'entretien d'information au cours duquel le professionnel vous présente la médiation familiale et l'utilité de cet espace.
- 2- Les entretiens communs, d'une durée de 1h30 environ. Leur nombre varie selon votre situation et les sujets que vous souhaitez aborder.
- 3- La fin du processus : le résumé des ententes.

Si vous aboutissez à un accord parental, celui-ci pourra être homologué auprès du juge aux affaires familiales.

Combien ça coûte ?

L'entretien d'information est gratuit. Ensuite votre participation financière sera calculée selon vos revenus.

- Notre service est conventionné et les coûts sont déterminés selon un barème national C.A.F.
- Si le juge ordonne la médiation familiale, vous pouvez bénéficier, selon vos ressources, de l'aide juridictionnelle (prise en charge totale ou partielle du coût par l'État).

